DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

Commune d'Andouillé Neuville

Plan Local d'Urbanisme

2- Plan de zonage commune

Vu pour être annexé à la délibération en date du

PLANIS
Aménagement - Informatique - Géomatique
46, Blvd Jaurès
35300 Fougères
Tel 02 99 17 08 68
Fax 02 99 94 50 79
Email planis@wanadoo.fr

SCP Gesland et Hamelot
15 rue du Général Leclerc
35370 Argentré du Plessis
Tel : 02 99 96 78 98
E-mail : geslandhamelot@aol.com

Ech: 1/5500

Emplacements Réservés

N°	Nature et désignation de l'opération	Surface (ha)		Collectivité concernée
1	Création d'un espace de sport et de loisirs (Parcelle 56 Section ZC)	2.00		Commune
2	Création d'un espace périscolaire ou de jeux (Parcelle 32 section ZH)	0.17		Commune
		Longueur (en m)	Largueur (en m)	
3	Piste Cyclable (Parcelles 21, 62 b, 147 aSection ZC)	213	3	Commune
4	Entretien de la vallée (Parcelles 76 a,c; 77; 95; 96 b,c;112 c,d; 56, 151 Section ZC)	6.8		Commune
		Longueur (en m)	Largueur (en m)	
5	Piste Cyclable (Parcelles 56, 102, 100a, 14 a&b Section ZC)	550	3	Commune

LEGENDE

Uc	Zone urbaine centrale
Ue	Zone urbaine périphérique
1AU	Zone à urbaniser à court terme
1AUl	Zone de loisirs non équipée
1AUb	Zone d'activités non équipée
2AU	Zone à urbaniser à moyen terme
Ua	Zone d'activités
Npa	Zone d'Intérêt naturel ou patrimonial
Nm	Zone naturelle destinée aux sports mécaniques
Na	Zone d'habitat diffus
Ne	Zone naturelle destinée aux Installations de production électrique
A	Zone agricole
	Espace boisé classé
	Zone humide
	Zone Inondable
	Emplacement réservé pour ouvrage public/installation d'intérêt général
	Cheminements piétons
	Marge de recul sur voie
	Zone de nuisance sonore (Arrêté prefectoral du 17-11-2000) concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres
	Périmètre du Droit de Préemption Urbain
	Patrimoine Communal : bâtiments protégés au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme. Bâtiments soumis au permis de démolir
	Périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée des Bruyères

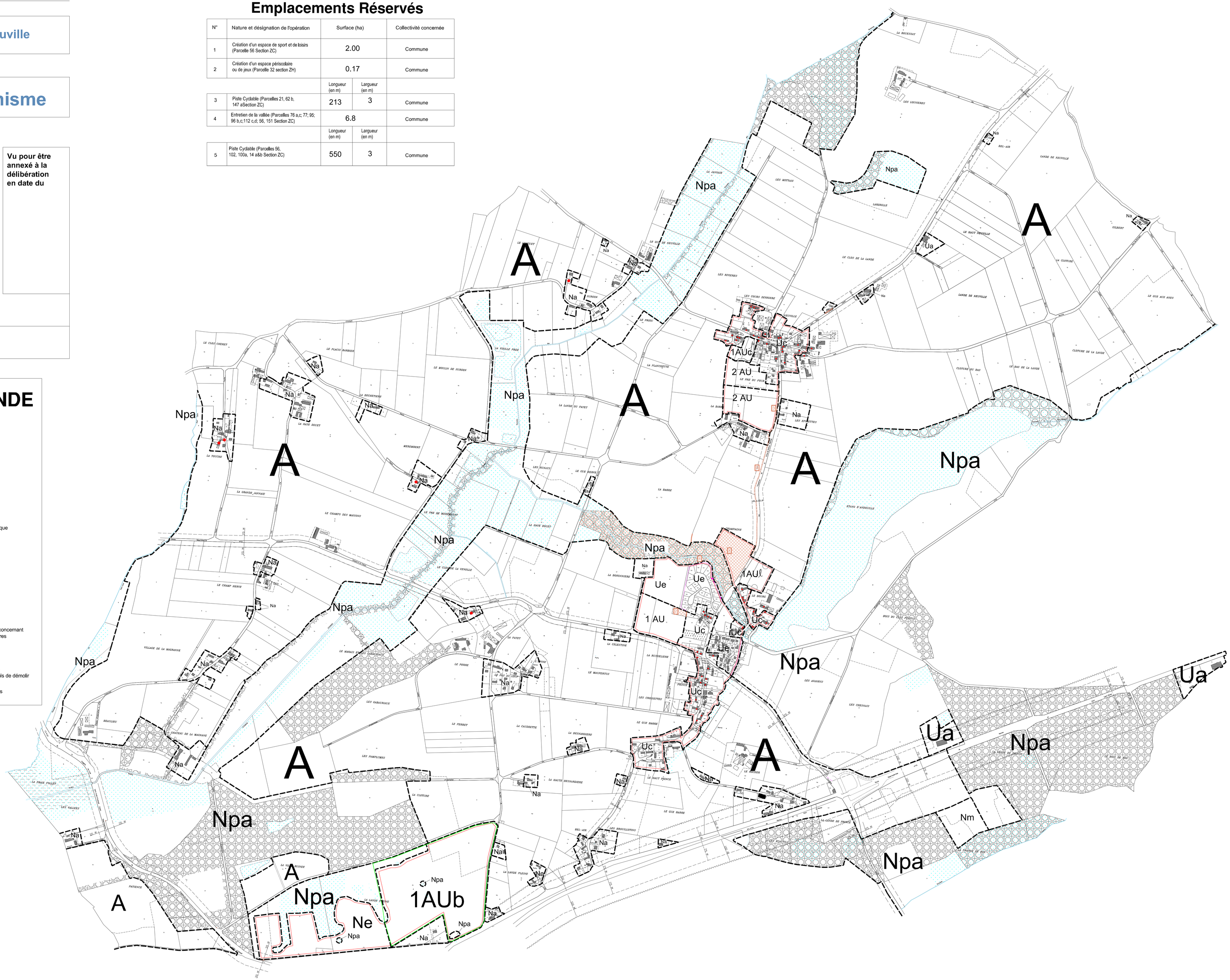

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

Commune d'Andouillé Neuville

Plan Local d'Urbanisme

2- Plan de zonage commune

Vu pour être annexé à la délibération en date du

PLANIS
46, Blvd Jaurès
35300 Fougères
Tel 02 99 17 08 68
Fax 02 99 94 50 79
Email planis@wanadoo.fr

SCP Gesland et Hamelot
15 rue du Général Leclerc
35370 Argentré du Plessis
Tel : 02 99 96 78 98
E-mail : geslandhamelot@aol.com

Ech: 1/2000

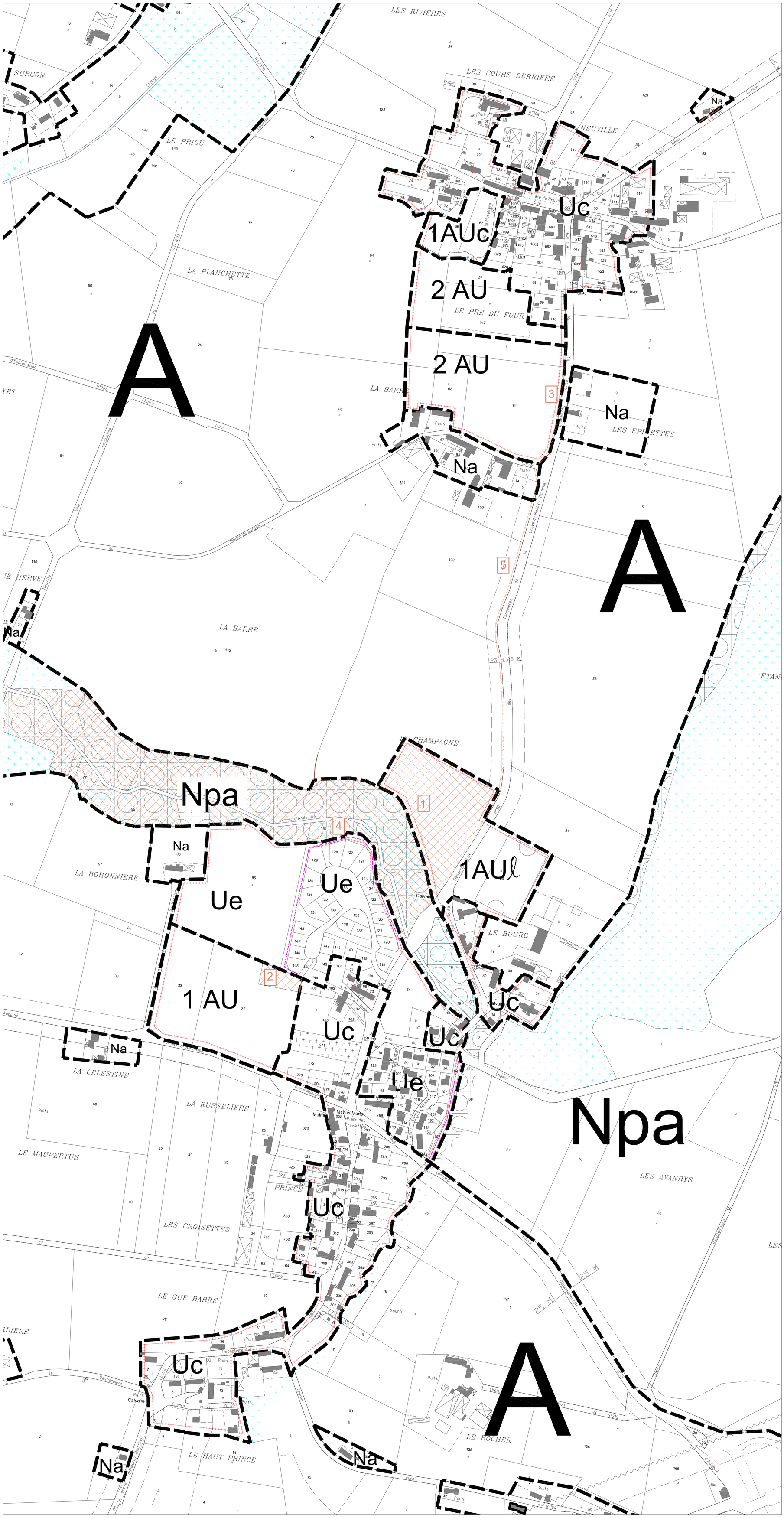

Emplacements Réservés

N°	Nature et désignation de l'opération	Surface (ha)		Collectivité concernée
1	Création d'un espace de sport et de loisirs (Parcelle 56 Section ZC)	2.00		Commune
2	Création d'un espace périscolaire ou de jeux (Parcelle 32 section ZH)	0.17		Commune
		Longueur (en m)	Largueur (en m)	
3	Piste Cyclable (Parcelles 21, 62 b, 147 aSection ZC)	213	3	Commune
4	Entretien de la vallée (Parcelles 76 a,c; 77; 95; 96 b,c;112 c,d; 56, 151 Section ZC)	6.8		Commune
		Longueur (en m)	Largueur (en m)	
5	Piste Cyclable (Parcelles 56, 102, 100a, 14 a&b Section ZC)	550	3	Commune

LEGENDE

- Uc — Zone urbaine centrale
- Ue — Zone urbaine périphérique
- 1AU — Zone à urbaniser à court terme
- 1AUl — Zone de loisirs non équipée
- 1AUb — Zone d'activités non équipée
- 2AU — Zone à urbaniser à moyen terme
- Ua — Zone d'activités
- Npa — Zone d'intérêt naturel ou patrimonial
- Nm — Zone naturelle destinée aux sports mécaniques
- Na — Zone d'habitat diffus
- Ne — Zone naturelle destinée aux installations de production électrique
- A — Zone agricole
- Espace boisé classé
- Zone humide
- Zone inondable
- Emplacement réservé pour ouvrage public/installation d'intérêt général
- Cheminements piétons
- Marge de recul sur voie
- Zone de nuisance sonore (Arrêté prefectoral du 17-11-2000) concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres
- Périmètre du Droit de Préemption Urbain
- Patrimoine Communal : bâtiments protégés au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme. Bâtiments soumis au permis de démolir
- Périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée des Bruyères